



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-10-2025 /

Dossier complet le : 23-10-2025 /

N° d'enregistrement : 005454/KK P

1 Intitulé du projet

Travaux de renovation et reconstruction de 65 ml de quai sur le Port Ostreicole d'Andernos-les-Bains (33)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DU BASSIN

Raison sociale

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DU BASSIN

N° SIRET

20007599200020

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CLEMENT

Prénom(s)

Cyril

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11B, 9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales., 9B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en des travaux de renovation par reconstruction de 65 ml de quais au niveau de la digue Sud du Port Ostreicole d'Andernos-les-Bains (33) en vue de securiser et d'ameliorer les conditions d'accès aux navires pour les professionnels titulaires des AOT limitrophes. Il n'est pas prévu d'augmentation des capacités d'accueil ou de modification significative des infrastructures portuaires, uniquement des travaux de renovation de l'existant. En effet, la structure des quais est composée de palplanches renforcées par des poteaux et d'une poutre de couronnement, tout en béton. L'ensemble est stabilisé par des tirants béton fixes sur les poteaux en arrière du quai. En raison de leur vétuste, ces tirants se rompent, fragilisant gravement tout une partie du quai avec des déformations importantes en tête pouvant à terme conduire à sa ruine. Les travaux de renovation consisteront à un rempietement sur 55 ml de long par un nouveau quai en palplanches métalliques autostable à une distance d'environ 0,75 m de l'ancien quai. Cet espace interstitiel sera remblayé avant réalisation du couronnement et du dallage béton sur l'espace terrestre. Sur les 10 ml restant, les travaux consisteront uniquement à rehausser la poutre de couronnement existante. La cote d'arase sera portée à + 2.85 m NGF.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux de renovation et reconstruction de 65 ml de quai au niveau de la Digue Sud du Port ostreicole d'Andernos-les-Bains s'imposent par la nécessité de remplacer et sécuriser les infrastructures portuaires vétustes et dégradées de cette zone occupée par des professionnels. Ils sont réalisés en vue d'améliorer et de sécuriser les conditions d'accès aux navires des professionnels de ce secteur. Ces travaux de renovation des installations permettront la continuité de l'activité dans de bonnes conditions de sécurité et une revalorisation du patrimoine portuaire en réhabilitant des installations devenues fragiles et risquant à terme de mener à la ruine du quai. Ces travaux n'ont qu'un objectif de renovation des installations existantes et n'ont pas vocation à modifier les usages portuaires concernés ni à augmenter les capacités du port. Il ne s'agit pas de la création de nouveaux équipements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront planifiés entre février et avril 2026 et comprendront les opérations suivantes : Préparation et installation du chantier avec mise en place de clotures et de signalisations appropriées ; Amener des moyens nautiques et matériel de mise en œuvre des palplanches, Démontage et élimination des échelles et barres d'amarrage existantes ; Rempiement des 55 ml de quais en palplanches par vibrofonçage depuis une barge ; Remblaiement de l'espace interstitiel entre l'ancien et le nouveau quai avec des matériaux en béton recycle à l'aide d'une pelle mécanique depuis la terre ; Mise en place d'un massif drainant de 30 cm d'épaisseur en calcaire diorite ; Réalisation du remblaiement complémentaire en béton recycle à l'aide d'une pelle mécanique depuis la terre ; Réalisation du couronnement béton sur 65 ml à la cote de 2,85 m NGF depuis la terre ; Élimination d'un ancien dallage béton de 75 m² ; Finalisation des espaces terrestres avec une zone de 130 m² de concasses calcaires et une zone de 150 m² de dallage en béton armé à l'aide de moyens mécaniques depuis la terre ; Mise en place des nouvelles échelles et défenses d'accostage sur le couronnement par voie nautique depuis une barge équipée d'une potence.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Non concerne Le projet concerne uniquement de travaux de réparation des installations portuaires existantes vétustes et dégradées afin de permettre la continuité de l'usage actuel dans de bonnes conditions de sécurité pour les exploitants de la zone concernée par les dégradations.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation environnementale. Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 4.1.2.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lineaire de quai concerne par les travaux des quais Volume estimatif de remblais Surface de dallage beton demoli Surface amenee en dallage beton Surface amenee par concasse calcaire	(65, m) (55, m) (120-150, m3) (75, m2) (150, m2) (130, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Zone la plus proche : ZNIEFF de type II : Bassin d'Arcachon (milieu naturel a l'exterieur du port) a environ 50 m au Sud
En zone de montagne ?	☐	☒	Andernos-les-Bains est classée en Zone Defavorisee Simple selon l'arrete du 28 avril 1977
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Andernos-les-Bains (bassin d'Arcachon)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Parc National Marin du Bassin d'Arcachon (en limite exterieure du port)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune d'Andernos les Bains est concernée par : - le PPBE de l'Etat dans le département de la Gironde (1ère échéance européenne approuvée par arrêté préfectoral du 28 décembre 2012, 2ème échéance européenne approuvée par arrêté préfectoral du 17 novembre 2015, 3ème échéance européenne approuvée par arrêté préfectoral du 18 juillet 2019. 4ème échéance européenne approuvée par
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est inclus dans le périmètre de protection des abords d'un monument historique : substructions gallo-romaines.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le bassin d'Arcachon est défini comme zone humide d'importance majeure par l'Observatoire National des Zones Humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prévention du Risque naturel d'inondation par Submersion Marine d'Andernos les Bains approuvée par arrêté du 19 avril 2019. Le plan d'eau n'est pas réglementé. Le quai est en zone bleu. Plan de prévention
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE 3302 définie par l'arrêté n°E2005/14 du 28 février 2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les darses portuaires sont localisées dans le périmètre des sites NATURA 2000 : - directive Habitats : Bassin d'Arcachon et Cap Ferret (ZSC); - directive Oiseaux : Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin (ZPS). En revanche, au niveau du port, les espaces terrestres ne sont pas inclus dans le zonage NATURA 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures susceptibles de modifier les écoulements souterrains puisqu'il s'agit uniquement de reconstruire les quais existants. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de déblais. Les seuls matériaux excédentaires sont liés à la démolition d'une ancienne dalle béton de 75 m ² dont les matériaux seront gérés conformément à la réglementation et dirigés vers une plateforme de revalorisation (ou filière équivalente autorisée).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est légèrement déficitaire en matériaux puisqu'il nécessitera l'apport d'environ 120 à 150 m ³ de remblais (matériaux drainants de type calcaire diorite et matériaux de remblaiement de type béton recyclé) pour combler
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet utilisera des matériaux de constructions comme ressources naturelles mais en quantités limitées pour l'aménagement d'un massif drainant en calcaire diorite et des structures superficielles en concasse calcaire sur 130

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne creera pas d'équipement nouveau et utilisera les équipements d'alimentation en eau potable et assainissement (de même pour l'électricité) desservant déjà la zone dans le cadre des travaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet concerne la rehabilitation de quais existants et occupés par des activités professionnelles dans un objectif de sécurisation d'installations portuaires vétustes et dégradées et non d'agrandissement ou d'augmentation de capacités. Les travaux s'implantent en zone portuaire déjà aménagée et exploitée, sans faune et flore remarquable. Le projet n'entraîne ainsi aucune
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est inclus dans les sites NATURA 2000 du bassin d'Arcachon (directive oiseaux et habitats), uniquement pour la partie darse portuaire. Compte tenu de la nature du projet (travaux de sécurisation des quais), de sa localisation sur des espaces artificialisés et n'impactant pas directement des milieux naturels (zone portuaire aménagée), aucun impact significatif n'a été mis en évidence sur un habitat ou une espèce patrimoniale du
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet prévoit uniquement des travaux de sécurisation des quais existants. Les travaux s'inscrivent dans une zone portuaire déjà aménagée et seront réalisés sur des espaces occupés par des installations et équipements similaires, de même usage. Compte tenu des caractéristiques et de l'usage actuel du site (déjà aménagé), le projet n'entraînera la consommation d'aucun
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet s'inscrit en zone "bleu" (aléa moyen ou faible) du PPRSM d'Andernos-les-Bains approuvé par arrêté du 19 avril 2019. Le projet aura une incidence neutre ou positive (renforcement des installations portuaires) vis-à-vis des risques potentiels de submersions marines. Il respecte les prescriptions associées à la zone concernée du règlement du PPRSM d'Andernos-les-Bains. Les
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Il n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors des travaux de securisation des quais, les flux de transports generes par le chantier seront lies aux livraisons/evacuation de materiaux et materiels par camions et au deplacements du personnel (vehicules legers). Le personnel affecte aux travaux sera peu nombreux : entre 2 et 4 personnes suivant les differentes operations. Les engins de chantier resteront stationnes sur l'emprise du chantier. Pour les travaux par voie maritime
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, le bruit genere par le projet sera lie aux engins de chantier et au trafic. Cet impact sera reversible, limite a la duree du chantier, programme en dehors de periodes de fortes frequentation (diminution du
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans un environnement deja impacte par les nuisances sonores associees aux activites portuaires existantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet de travaux de renovation des quais n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est a priori pas concerne par des nuisances olfactives hormis eventuellement des odeurs d'origine naturelle (vases, produits de la mer, etc.)
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, le projet generera quelques vibrations liees a l'utilisation d'engins de chantiers et a certaines operations specifiques des travaux (mise en oeuvre des palanques notamment). Elles seront reversibles, limitees
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est a priori pas concerne par des sources de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En phase chantier, il n'est pas prevu de source lumineuse particuliere.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La voie limitrophe de la zone du projet est actuellement equipee d'eclairage public.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, les rejets atmospheriques seront faibles et lies au trafic routier (personnel, approvisionnement, evacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'echappement). Le projet n'est pas de nature a entrainer une degradation de la qualite de l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	En phase chantier, les effluents generes par le chantier seront uniquement des eaux usees si des sanitaires de chantier sont installes. Dans ce cas, les toilettes de chantier seront, soit equipees d'un systeme de collecte et de traitement autonome, soit raccordees au reseau d'eau usees existant le temps des travaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les demolitions et les travaux de constructions genereront divers dechets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux qui ne seront pas revalorise dans le cadre du projet seront tries et elimines conformement a la reglementation (filieres de valorisations locales en priorite). Les travaux de demolitions sont limites : une dalle beton de 75 m2 sera demolie et les gravats seront orientes vers une filiere de valorisation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est inclus dans le perimetre de protection des abords d'un monument historique : substructions gallo-romaines. Le projet n'engendre pas de modification de la configuration du port car il consiste uniquement en des travaux de renovation et securisation. Aussi, le projet devrait a terme avoir un impact a minima nul voire positif sur l'aspect paysager avec une rehabilitation et securisation des quais de quai de la zone portuaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucune modification des activites et des usages de la zone puisqu'il s'agit de travaux de rehabilitation et de securisation des infrastructures portuaires existantes (renovation de quais). La vocation portuaire n'est pas modifiee. Neanmoins, les usages pourront etre momentanement perturbes durant les travaux, generant potentiellement quelques nuisances.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Neant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

cf. Annexe 7 Le projet consiste a renover et reconstruire 65 ml de quais au niveau de la digue Sud du Port Ostreicole d'Andernos-les-Bains (33) en vue de securiser et d'ameliorer les conditions d'accès aux navires pour les professionnels titulaires des AOT limitrophes. Il n'est pas prévu d'augmentation des capacites d'accueil ou de modification significative des infrastructures portuaires, uniquement des travaux de renovation de l'existant. De ce fait, le projet ne consomme aucun espace naturel complementaire en rehabilitant des installations existantes. A terme, le projet ne cree donc aucune incidence negative sur l'environnement : il permet meme une amelioration de la qualite du site et est ainsi destine a mettre en valeur les equipements portuaires. De nombreuses mesures, d'ordre organisationnelles, techniques et de prevention des pollutions accidentelles seront suivies en phase travaux afin de limiter les incidences du projet sur l'environnement : planification des travaux, information des usagers et riverains, securisation du chantier, gestion des dechets de chantier, proprete du chantier, mesures de reduction des risques de contamination accidentelle des milieux, etc.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à réhabiliter des installations existantes dégradées dans une zone portuaire déjà aménagée et sans enjeu environnemental spécifique. Le projet ne crée aucune incidence supplémentaire sur l'environnement liée à l'exploitation des installations puisqu'il s'agit de remplacer des installations vétustes et dangereuses dans un but de sécurisation pour les usagers. Le remplacement d'installations vétustes par des équipements neufs largement répandus dans les ports du bassin d'Arcachon permettra également une amélioration de la qualité environnementale du site et une revalorisation du patrimoine portuaire. Aussi, le projet de rénovation et reconstruction de quais sur le Port Ostreicole d'Andernos-les-Bains (33) est plutôt positif à terme et des mesures seront mises en œuvre en phase chantier pour limiter les

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **PICARD**

Prénom **Jean-Baptiste**

Qualité du signataire Ingenieur Environnement - Societe VALEEN - Ma

À Merignac

Fait le 10-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)